



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par le Conseil national des femmes allemandes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration est publiée sans révision officielle.

14-65448X (F)



Merci de recycler



Déclaration

En 2015, la communauté internationale célébrera le vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le Programme d'action de Beijing, un instrument des droits fondamentaux des femmes et des filles adopté en 1995. Il s'agit là d'une excellente occasion pour évaluer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, faire le point des progrès accomplis, appréhender les défis restants et mettre en évidence les possibilités offertes sur la voie de l'autonomisation et de l'égalité pour les femmes.

En évaluant la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, le Conseil national des femmes allemandes déclare que ces 20 dernières années ont permis de réaliser des progrès substantiels pour l'autonomisation des femmes et la mise en œuvre de l'égalité des sexes et ce grâce à la lutte inlassable des femmes pour leurs droits et pour l'égalité entre les deux sexes partout dans le monde.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour tenir les engagements pris à Beijing en 1995 en faveur des droits des femmes et de l'égalité des sexes: Il y a encore un long chemin à parcourir vers la pleine réalisation de l'égalité des sexes dans la vie quotidienne, sans stéréotypes sexuels et discrimination, sans violence à l'égard des femmes et des filles, qui accorde une part égale des travaux rémunérés et des soins et l'égalité d'accès au marché du travail et aux ressources productives. En dépit de sa nécessité, l'égalité des sexes comme valeur de base des sociétés démocratiques n'est à ce jour une réalité nulle part dans le monde.

De nombreux défis restent à relever pour tenir les promesses faites dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ainsi que dans les recommandations d'actions proposées dans les 12 domaines critiques. Le Conseil national des femmes allemandes voudrait faire quelques observations sur les défis actuels qui affectent la mise en œuvre, l'atteinte de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les objectifs stratégiques suivants du Programme d'action : Les femmes et l'économie, les femmes et la pauvreté et les femmes et la prise de décision.

L'indépendance économique des femmes est d'une importance capitale car elle leur permet de faire de véritables choix dans leur vie sur un pied d'égalité avec les hommes et afin de faire du principe d'égalité des sexes une réalité en fait et en droit. L'indépendance économique effective des femmes est une condition préalable pour éviter la pauvreté et l'exclusion sociale. Les femmes sont particulièrement vulnérables lorsqu'elles sont victimes de formes multiples et croisées de discrimination, notamment sur la base de leur statut migratoire, origine ethnique, handicap, âge, religion ou convictions et orientation sexuelle.

L'individualisation des droits à la sécurité sociale et en matière fiscale doit être garantie afin de briser la dépendance des femmes vis-à-vis de leurs partenaires et/ou de l'État. Cependant, leur indépendance économique effective et totale n'est pas encore une réalité en Allemagne et il existe toujours un énorme fossé entre la situation juridique et la réalité sur le terrain : La Constitution allemande consacre l'égalité en droit des femmes et des hommes. En théorie, elles jouissent effectivement de l'égalité des chances, mais il existe des écarts persistants entre les sexes dans l'accès au marché du travail, le salaire, le risque de pauvreté, les pensions et le travail non rémunéré.

En Allemagne, le parcours de vie des femmes diffère toujours largement de celui des hommes. Les femmes interrompent en effet plus fréquemment un emploi rémunérateur et pour une période plus longue que les hommes. Elles travaillent moins d'heures pour des salaires inférieurs et exercent des emplois précaires (les « petits emplois », par exemple) le plus souvent. Les petits emplois sont pour la plupart acceptés par les femmes et reposent sur un règlement juridique qui suppose la nécessité d'avoir une catégorie de travailleurs qui perçoivent de bas salaires (moins de 450 euros par mois) sans possibilité d'accès à la sécurité sociale indépendante. Le cadre des mini-jobs est également défini par un autre règlement juridique, celui des catégories fiscales existantes.

Se fondant sur des statistiques de revenus et d'impôts, une récente étude de l'Institut allemand de recherche économique montre que les revenus et les actifs des femmes sont inférieurs de 50 pour cent à ceux des hommes et que les femmes sont assujetties à des impôts encore plus élevés sur des revenus comparables qui tiennent des barèmes fiscaux inégaux et de la division de l'impôt sur les revenus familiaux (*Ehegattensplitting* : système dans lequel les deux partenaires sont imposés en fonction de la moitié de leur revenu combiné).

Il est plus difficile pour une femme de disposer d'un revenu suffisant et d'avoirs pour lui permettre de vivre en toute indépendance que pour un homme. L'écart de rémunération actuel de 22 pour cent entre les sexes illustre clairement cet état de fait (à titre de comparaison, l'écart salarial moyen entre hommes et femmes s'élève à 16 pour cent dans l'Union européenne) et cet écart augmente quand on tient compte de l'âge et de la position hiérarchique des femmes au sein des entreprises et des sociétés. Pire encore, les emplois, dans le secteur social, qui sont principalement occupés par des femmes (soins aux enfants et aux personnes dépendantes) sont beaucoup moins rémunérés que les emplois à prédominance masculine.

La participation en hausse des femmes au marché du travail en Allemagne, passant de 60 pour cent (2005) à 71,5 pour cent (2012), est généralement célébrée comme une évolution positive démontrant le pouvoir économique des femmes. Ces chiffres ne tiennent pas compte du fait que de nombreuses femmes en Allemagne sont employées à temps partiel dans des conditions précaires et atypiques. Il est trompeur de se fonder sur une simple augmentation du taux d'emploi en général pour conclure à un cas de réussite, car ces chiffres ne sont pas convertis en équivalents temps pleins indiquant ainsi le volume absolu du temps de travail des femmes.

Le pourcentage de femmes occupant des postes de direction ne correspond pas à leur niveau élevé d'éducation. Les femmes sont particulièrement sous-représentées parmi les « cadres supérieurs », au sein des comités de direction ou des conseils de surveillance. Seules 20 pour cent des grandes entreprises allemandes comptent à ce jour des femmes au sein de leur conseil d'administration. La monoculture masculine continue de dominer sans partage la haute direction des entreprises allemandes. Les femmes n'occupent que 4 pour cent des sièges des comités de direction et 15 pour cent des sièges des conseils de surveillance dans les 200 plus grandes entreprises. Par ailleurs, les femmes sont toujours sous-représentées aux postes de direction au sein de l'administration et dans le domaine scientifique.

La différence entre les sexes en matière de parcours de vie et de niveau de revenu entraîne un écart de pension de l'ordre de 59,6 pour cent entre les sexes, ce

qui signifie en réalité que les femmes gagnent 59,6 pour cent de moins que les hommes durant leur vieillesse (alors que l'écart est de 39 pour cent entre les hommes et les femmes dans l'Union européenne). Soit environ trois fois plus que l'écart de rémunération entre les sexes ! L'écart de pension entre les sexes montre que les inégalités entre les sexes s'accroissent tout au long de la vie des femmes. La pauvreté est une expérience douloureuse pour beaucoup de femmes âgées qui se sont engagées dans des emplois non rémunérés de soins aux enfants et à d'autres personnes dépendantes. Le revenu des mères âgées diminue même avec le nombre d'enfants qu'elles ont en raison d'un accès insuffisant ou limité à un emploi rémunéré pendant la période de soins; chaque enfant représente 50 euros de moins sur la pension.

En résumé, le Programme d'action de Beijing sur les domaines critiques mentionnés ci-dessus peut être interprété comme l'expression d'une demande à la politique économique et d'emploi en vigueur en Allemagne puisque les femmes sont loin d'avoir atteint l'indépendance économique et beaucoup d'entre elles sont toujours dans un état de dépendance. Bien au contraire, le cadre juridique fondé sur « l'homme soutien de famille » empêche les femmes de parvenir à l'indépendance économique et limite leur accès à un emploi décent et au système de protection sociale. Il en résulte une ségrégation du marché du travail selon le sexe et une surreprésentation des femmes dans les activités de soins non rémunérées.

Nous souhaitons que ce processus d'examen de la Plateforme d'action de Beijing, 20 ans après son apparition, aux niveaux national, régional et international et le prochain programme de développement pour l'après-2015 apportent une contribution importante à la protection et à la sauvegarde des droits des femmes, à leur autonomisation et à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les politiques d'égalité des sexes doivent être appliquées, en particulier lorsque l'on considère le mouvement antiféministe croissant qui menace la mise en œuvre réussie des politiques, des déclarations et des instruments de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes produits au cours des 20 dernières années. Des ressources humaines et financières suffisantes doivent être garanties pour les politiques et les structures visant la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux.

Le chemin à parcourir est encore long pour faire avancer et parachever le processus inachevé vers l'égalité substantielle et durable entre les femmes et les hommes. Beaucoup de femmes voient leurs déceptions et frustrations croître car leurs voix ne sont pas sérieusement prises en considération lorsqu'elles demandent ce qui devrait être une évidence : l'égalité des sexes. Nous ne souhaitons pas attendre encore 20 ans pour combler le fossé entre les sexes.